



consommateur de stupefiant

Par **Malaguti57**, le **02/06/2010** à **23:03**

Bonjour,

J'ai été convoqués à la gendarmerie car un bonne amis a moi c'est fait attraper comme revendeur de cannabis et moi j'étais souvent avec lui pendant , je consommait vraiment très peu seulement les week end,

Cela fait plus de 1ans maintenant je consomme plus du tout.... ces histoires date de il y a plus de 1ans et sa ressort maintenant après enquête .

Les gendarmes m'on dit le nombre d'appel que j'avai effectuer vers lui , je leur ai dit la verité que c'etai un amis a moi , et que je consommer avant un peu le week end en soirée...

Je voudrais savoir ce que je risque en tant que consommateur si je peux avoir un casier , et si il y orai pas de la complicité ce que je ne pense pa vue que moi je ne vendai pas et je n'etai pas au courant de l'empleur du trafique

Merci d'avance en esperant que vos competences vont me rassuré

Par **frog**, le **03/06/2010** à **00:29**

Si tu n'es pas défavorablement connu de services de police et de gendarmerie, que tu n'as pas eu de condamnation préalable, attends toi à une sanction fluctuant entre "rien" et "sursis + amende". Pas de quoi fouetter un chat, sauf si tu comptais faire carrière dans la police...